



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-03 – IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 6 122 629

AVIS PUBLIC, est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024, qui se tiendra à compter de 19 h, à la salle du conseil située au 151, rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Une demande de dérogation mineure numéro 2024-03 portant sur les éléments suivants :

Augmentation de l'emprise au sol pour tous les bâtiments

- autoriser une emprise au sol de 35% au lieu de 25%, tel que prescrit au règlement de zonage 2008-262.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- En transmettant ses commentaires par écrit, au plus tard le 8 avril 2024, à 16 h :
 - par la poste au 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0;
 - par courriel à : dg@sadlp.ca.

Les commentaires seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

- En personne, lors de la séance du conseil.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, CE 8 MARS 2024.


Jean Boucher,
Directeur général et greffier-trésorier